

AFFAIRE N° 31

OBJET : Construction d'un groupe de logements destinés à des étudiants : participation financière de la Commune.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Dans la recherche de solutions au problème posé par l'hébergement des étudiants, notre Commune avait, au mois de Novembre dernier, apporté sa contribution en mettant provisoirement à la disposition du Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (C.R.O.U.S.) dix logements très sociaux de l'opération les "Caramboles". C'est ainsi qu'une quarantaine d'étudiants ont pu entamer l'année Universitaire dans des conditions relativement satisfaisantes.

Aujourd'hui, Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de la Région et du Département de la Réunion, m'informe du projet de création d'une deuxième "Cité Universitaire" de 61 logements dont la maîtrise d'ouvrage serait assurée par la Société Immobilière du Département de la Réunion (S.I.D.R.).

Celle-ci serait implantée sur un terrain situé en face des Messageries des P et T, en bordure de la Route Nationale 102.

Cette opération est intéressante à plus d'un titre. Elle permet notamment d'apporter une réponse concrète à une question liée au devenir même des jeunes potentialités intellectuelles de notre Département et "conforte" par ailleurs Saint Denis dans sa fonction de ville Universitaire française de l'Océan Indien.

Elle nécessite donc l'appui et le concours de toutes les administrations directement ou indirectement intéressées.

Aussi, je vous demande d'approuver, pour un coût total prévisionnel de 7 812 034,00 F une participation communale de 241 372,00 Francs (voir montage financier ci-joint) destinée à subventionner un peu moins du tiers des V.R.D. d'une part, et des Espaces Verts d'autre part, et d'accorder l'exonération de la Taxe Locale d'Equipement (50 000 Francs) au Maître d'ouvrage.

./...

LE MAIRE - L'initiative de cette opération revient à la Municipalité. Nous avons été les seuls à proposer aux étudiants 10 appartements et avec la SIDR nous participons à la construction de ce groupe de logements.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

*

*

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 29.03.83